



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2016

PROCES-VERBAL

LUCINGES

Présidence de : Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

Présents : JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP LEMMO, S. MARTY, L. BAUD, A. CASTAGNA, P. CHARRIERE, P. DIETHELM, S. DUFRENE, C. BURKI, C. HUISSOUD, D. SIMONEAU, Y. DIEULESAINT.

Absents excusés : F. FELISAZ procuration à F. DELUCINGES, D. FORESTIER procuration à P. CHARRIERE, M. SMITH procuration à Y. DIEULESAINT, F. LE GUERN, N. TOUREILLE, V. MOUCHET.

Date de convocation du conseil municipal : 18.11.2016

Procès-Verbal n° 07-2016 - Publié le 16 décembre 2016

En préambule à cette réunion, Monsieur Le Maire demande une minute de silence à l'assemblée, en hommage à Monsieur Jean Charrière dont la sépulture a eu lieu aujourd'hui, ancien maire de la commune de Lucinges de 1989 à 1995. De nombreuses réalisations ont eu lieu sous son mandat, telles que l'école maternelle, le tennis, la route forestière ainsi que les logements sociaux dont il était le précurseur. Militant syndicaliste convaincu, c'était un homme d'engagements qui a marqué son village et son époque.

Monsieur Le Maire revient également sur la cérémonie républicaine de naturalisation française qui s'est déroulée en sous-préfecture ce jeudi et lors de laquelle une personne de la commune a reçu son décret de naturalisation avec beaucoup d'émotions.

1 – Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Yves Dieulesaint en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire et figurant sur la convocation du 18 novembre 2016 :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Compte-rendu des décisions du maire et des principaux arrêtés municipaux
- Versement d'une subvention à l'école de Lucinges pour une classe découverte
- Approbation de la révision allégée N°2
- Fin de la mission de portage de l'EPF de Haute-Savoie et acquisition du bien
- Autorisation signature de la convention mutualisation du service police
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

3- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2016.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4- Principaux arrêtés et décisions du maire

- **Décision 2016-29 :** Réalisation d'un diagnostic accessibilité de l'école (avant travaux) pour un montant total de 720 euros HT- Alpes Contrôles.

- **Décision 2016-30** : Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour un montant de 8.500 euros HT – Cabinet Kairos Ingénierie.

5- Versement d'une subvention à l'école de Lucinges pour une classe découverte

Monsieur Le Maire donne la parole au rapporteur, Monsieur Laurent Baud, adjoint délégué au scolaire. Ce dernier

donne lecture d'un courrier reçu de Mesdames De Almeida, Louessard et Galibert, professeurs des écoles à Lucinges, demandant une aide financière pour l'organisation d'une classe découverte d'astronomie à Saint-François de Sales en Savoie pour une durée de cinq jours du 12 au 16 juin 2017.

Les objectifs inhérents à ce projet sont :

- Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques et les mobiliser dans des contextes différents ;
- Comprendre le monde réel et celui de la nature ;
- Respecter les règles de vie collective, s'impliquer dans un projet collectif.

Le montant total prévisionnel est déterminé à 20.940 euros pour 69 enfants sur 5 jours.

Compte tenu de la participation du conseil départemental sur la base de 7,50 euros, par jour et par enfants, il est proposé au conseil municipal de participer au financement de cette classe transplantée sur une base de 10 euros par jour et par enfants, soit 3.450 euros.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas d'une subvention régulière versée tous les ans. En général, elle est versée selon la programmation des classes découvertes de l'école, soit tous les deux à trois ans.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courrier et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Accorde** le versement d'une subvention de 10 euros par jour et par enfant lors de la classe découverte prévue au mois de juin 2017 au centre d'Observatoire du Sorbier à Saint-François de Sales en Savoie ;
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2017, au vu de l'effectif concerné.

6- Approbation de la révision allégée N°2

Monsieur Le Maire donne la parole au rapporteur, Madame Fabienne Delucinges, première adjointe déléguée à l'urbanisme qui rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a décidé d'engager la procédure de révision allégée n°2 du PLU, en application des articles L153-34, et ayant l'objet suivant :

- Classifier en zone Ue, zone d'équipements publics, la parcelle C1785, actuellement classée en zone Naturelle N afin de permettre la réalisation d'une salle communale.

Cette révision allégée ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U. de la commune. Il est souligné que l'ensemble des modifications envisagées n'a pas d'incidences défavorables pour l'environnement.

En outre, la délibération n°2015-11-01 en date du 16 novembre 2015 a également définit les modalités de concertation, qui étaient les suivantes :

- Affichage de la présente délibération pendant une durée d'un mois minimum en Mairie et sur le site internet www.lucinges.fr;
- Mise à disposition du dossier du public au fur et à mesure de son élaboration ;
- Possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier, à compter de la délibération de prescription et jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée par le Conseil Municipal, leurs observations à l'attention de Monsieur le Maire à l'adresse suivante : mairie de Lucinges, 90 Place de l'église 74380 LUCINGES qui l'annexera au registre ;
- Mise à disposition d'un registre spécifique (livre blanc) à compter du 26 novembre 2015 et jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée par le Conseil Municipal. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à la disposition du public, en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, à savoir le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi et vendredi de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Par délibération n°2016-05-03 du 19 mai 2016, le conseil municipal avait arrêté le projet de révision allégée n°2 et tiré le bilan de la concertation, suite au constat que le livre blanc est demeuré vierge et que la commune n'avait reçu aucun courrier. Les modalités de la concertation avaient été respectées.

L'évaluation environnementale a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale.

Le projet de révision arrêté a également été transmis, en application de l'article L153-16 du code de l'urbanisme non seulement aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme mais aussi à celles figurant à l'article R153-6 de ce même code. Le dossier a obtenu un avis favorable desdites personnes présentes à la réunion d'examen conjoint à l'issue de laquelle un procès-verbal a été établi et dont un exemplaire a été joint au dossier d'enquête. Par ailleurs, aucune remarque défavorable n'a été formulée dans les avis écrits adressés par certaines des personnes publiques associées ou consultées. Il s'agit notamment :

- de la Préfecture de Haute-Savoie : les services de l'Etat attirent l'attention de la commune sur la nécessité d'un projet architectural particulièrement soigné. A cette condition, les services de l'Etat donnent un avis favorable au projet.
- d'Annemasse Agglo : avis favorable avec deux remarques techniques :
 - préciser dans le dossier (additif au rapport de présentation) le devenir de l'ancienne salle des fêtes, une fois que la nouvelle sera opérationnelle et ouverte au public
 - propose de revoir le classement du parking/ancienne salle des fêtes également en zone UE.
- de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc : avis favorable, sans observation.
- de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : aucune observation
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie : aucune observation
- de la Mairie de Saint André de Boège : aucune observation

Le projet a été soumis à une enquête publique organisée du 15 septembre au 15 octobre 2016 inclus.

Remarques émises lors de l'enquête publique :

- 3 observations ont été recueillies lors des permanences du commissaire enquêteur.
- Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur.

Les trois observations sont hors sujet (demande de constructibilité de parcelle).

Avis du commissaire enquêteur :

Dans ses conclusions datées du 28 octobre 2016, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au présent dossier de révision allégée n°2 du PLU de Lucinges.

Cet avis favorable est assorti de la recommandation suivante : être vigilant sur la sécurisation des piétons sur la liaison entre la salle communale et le centre du chef lieu.

Corrections apportées au dossier suite aux avis des PPA et à l'enquête publique :

- Additif au rapport de présentation

- Complément pour préciser le devenir de l'actuelle salle communale.

Il est rappelé enfin que le dossier de révision allégée n°2 a été tenu à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Après cette présentation, il appartiendra désormais au conseil municipal d'approuver la révision allégée n°2 du PLU, avec les modifications précitées.

Monsieur Cédric Huissoud demande pour quelles raisons Annemasse Agglo dans son avis, propose de revoir le classement du parking de l'ancienne salle des fêtes en zone UE.

Madame Fabienne Delucinges répond que la commission n'a pas souhaité modifier pour l'instant le classement du parking de zone UB à UE car le devenir de l'ancienne salle des fêtes n'est pas encore déterminé.

Monsieur Pascal Diethelm souhaite ajouter aux considérants dans la délibération, les remarques du commissaire enquêteur.

Monsieur Le Maire répond que les remarques du commissaire enquêteur ainsi que les avis des PPA sont déjà indiqués dans le corps de la délibération et il n'est pas souhaitable de modifier la délibération dont le texte a été transmis par le cabinet d'urbanisme de la commune.

Monsieur Pascal Diethelm attire l'attention sur le double cheminement château et salle communale dont la sécurisation sera à prévoir ultérieurement.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-31, L153-33 et L153-34 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22/02/2007 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lucinges et ses évolutions ultérieures ;
Vu l'arrêté municipal n°2016-31 en date du 30 août 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n°2 du PLU ;
Vu les avis favorables des personnes publiques associées ;
Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;
Vu les réponses émises ci-avant par la commune pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ;
Considérant que les résultats de l'enquête publique, et que les avis rendus par les personnes publiques associées et consultées justifient les modifications mineures au projet de révision allégée n°2, exposées ci-avant ;
Considérant que les modifications apportées s'inscrivent dans les objectifs de la présente procédure et ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;
Considérant que le projet de révision allégée n°2 du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément aux articles L153-21 et L153-22 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

➤ **Approuve** le projet de révision allégée n°2 du PLU tel qu'il ressort du dossier annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département.

Chacune des formalités de publicité doit, conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, mentionner le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La présente délibération produira ses effets juridiques, suite à sa transmission à Monsieur le Préfet et dès de l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du 1^{er} jour où il est effectué.

La révision allégée approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture de Haute-Savoie, conformément à l'article L153-22 du Code de l'Urbanisme.

7- Fin de la mission de portage de l'EPF de Haute-Savoie et acquisition du bien

Monsieur Le Maire donne la parole au rapporteur, Monsieur Jean-Paul LEMMO, adjoint délégué aux finances.

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2007, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour l'acquisition des biens suivants :

Section	N° cadastral	Lieudit	Surface	Bâti	Non bâti
C	220	Ch du château	05a91ca	X	
C	2179	Lucinges	29a07ca	X	

Vu la convention pour portage foncier en date du 22 janvier 2008 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ci avant mentionnés ;

Vu l'acte d'achat par l'EPF 74 en date du 19 décembre 2007 fixant la valeur des biens à la somme totale de 859.807,02 euros (frais d'agence et d'acte inclus) ;

Vu les remboursements déjà effectués par la Commune, soit la somme de 773.826,30 € ;

Vu le capital restant dû, soit la somme de 85.980,72 euros ;

Vu la fin du portage arrivant à terme le 18 décembre 2017 sur les parcelles :

Section	N° cadastral	Lieudit	Surface	Bâti	Non bâti
C	220	Ch du château	05a91ca	X	
C	2179	Lucinges	29a07ca	X	

- Vu** la qualité d'assujetti à la TVA de l'EPF74 et la qualification des biens dits « bâtis de plus de 5 ans », la vente peut être soumise à la TVA sur option ;
- Vu** le choix de l'Etablissement d'opter à la TVA sur cette cession, la vente du bien est soumise à la TVA sur la marge, soit la somme de 0,00 euros ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 9 septembre 2016 ;
- Vu** les articles 4.1, 4.2 et 4.6 du règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Monsieur Le Maire rappelle que l'EPF74 est une structure locale qui couvre environ 400.000 habitants. L'agglomération d'Annecy devrait prochainement adhérer à cette structure, soit à terme une couverture de quasiment tout le département. Le rôle de l'EPF74 est principalement le portage foncier pour le compte des collectivités territoriales membres mais également l'assistance et le conseil en ingénierie foncière.

Monsieur Pascal Diethelm demande si la prise de cette délibération est obligatoire.

Monsieur Le Maire répond effectivement qu'il convient de délibérer pour acter la fin de la procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** d'acquérir les biens ci avant mentionnés, nécessaires à la réhabilitation du château en centre du livre d'artistes ;
- **Autorise** la signature d'un acte de vente au prix de 859.807,02 euros TTC, soit :
 Valeur vénale : 859.807,02 euros HT, conformément à l'avis de France Domaine
 TVA sur la marge 20% : 0,00 euros ;
- **Valide** le remboursement à l'EPF du solde de l'investissement, soit la somme de 85.980,72 euros et de régler la TVA pour la somme de 0,00 euros ;
- **S'engage** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

8- Autorisation de la signature de la convention de mutualisation du service police

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le service de police municipale intercommunale est mutualisé depuis le 1^{er} janvier 2008 entre les six communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues). Six agents travaillent au sein de ce service ainsi qu'une secrétaire à mi-temps et effectuent diverses missions sur les communes (procès-verbaux en urbanisme, police de circulation, présence lors de certaines manifestations, etc)

La convention en cours, signée pour 3 ans, arrive à échéance au 31 décembre 2016. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces six communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 autres années, cette mise à disposition de service.

Madame Patricia Charrière demande si l'effectif de six agents est suffisant et à quelle heure maximale les policiers peuvent terminer le service.

Monsieur Jean-Luc Soulat indique qu'actuellement les effectifs répondent aux critères demandés par les communes. La police municipale intercommunale n'a pas vocation à suppléer le désengagement de l'Etat car la gendarmerie est une fonction régaliennne. Quant aux horaires, actuellement, l'heure de fin du service la plus tardive est de 20 heures mais celle-ci pourra être prolongée lorsque les policiers seront armés.

Récemment a eu lieu une réunion police/gendarmerie et Lucinges est plutôt épargnée par les actes de délinquances et les infractions.

Monsieur Pascal Diethelm demande si dans une logique de mutualisation, les six autres communes de l'agglomération ne souhaitent pas mutualiser leur police municipale.

Monsieur Jean-Luc Soulat répond que cela n'est pas à l'ordre du jour, les autres communes étant attachées à leur propre police municipale. De plus, il ne souhaite pas pour l'instant que la police municipale intercommunale soit élargie à 12 communes car il y aurait alors moins de maîtrise, sachant que toutes les communes n'ont pas la même sensibilité sur la problématique de la sécurité. Par contre, les polices municipales des communes d'Annemasse Agglo collaborent déjà entre elles (exemple du Triathlon à Machilly).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention à intervenir et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de mise à disposition du service de police municipale intercommunale auprès de la commune de Lucinges pour les années 2017 à 2019 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

9- Compte-rendu des commissions

- **Conseil municipal des jeunes** : Le 5 novembre a eu lieu l'élection du Maire des jeunes, il s'agit de Johan Renko. La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 3 décembre et portera sur le choix et la priorisation des projets. Monsieur Laurent Baud interviendra en mairie de Bonne dans le cadre d'une prochaine création d'un conseil municipal des jeunes au sein de cette commune. Enfin les jeunes du CMJ participeront au repas des anciens du 27 novembre.

- **Commission scolaire** : le dernier conseil d'école a eu lieu le 3 novembre. L'ordre du jour portait sur les activités de l'année scolaire, l'école numérique (deux classes seront prochainement équipées en vidéo projecteur interactif), les relations avec le service périscolaire. Le procès-verbal sera envoyé aux membres du conseil municipal pour information. Une information est également donnée sur les réunions PEDT qui ont lieu tous les trimestres avec des représentants de l'école, des parents d'école délégués et de la mairie assisté d'un agent du périscolaire, un des thèmes principal de réflexion étant le développement des valeurs du respect au sein de l'école et du périscolaire. Enfin le recrutement du futur responsable du périscolaire est en cours et devrait être finalisé pour la fin du mois de novembre.

- **Commission communication** : Monsieur Pascal Diethelm informe que les courriers à destination des associations ont été envoyés et que le bulletin paraîtra pour fin janvier. Celui-ci sera particulièrement conséquent et comprendra notamment un cahier de 6 à 8 pages sur l'environnement.

- **Commission environnement** : Madame Patricia Charrière relate les réflexions en cours de la commission, dont l'installation d'une borne électrique sur un parking communal qui pourrait être prise en charge par le Syane (attention toutefois à la compatibilité avec certaines voitures électriques), la signature d'une charte régionale zéro phyto puis nationale (délibération au prochain conseil municipal), le développement des produits d'entretien plus écologiques au sein des services communaux, une action de sensibilisation sur l'environnement auprès du conseil municipal des jeunes, la mise en place de panneaux de sensibilisation sur les lieux de traversée de petits animaux (écureuil, hérisson...) et enfin la possibilité de délivrer des cours de formation aux premiers secours à destination des habitants.

- **Copil création salle communale** : Madame Fabienne Delucinges rend compte de l'avancée des travaux du copil avec l'équipe d'architecture AER. Le permis de construire sera déposé fin décembre, sous réserve de l'avancée sur certains points (aménagement scénique, agencement cuisine...). Elle informe également d'un dépassement de l'enveloppe budgétaire sur le lot terrassement qui s'explique par une consolidation des fondations plus importante. Concernant les matériaux d'isolation utilisés ceux-ci seront prochainement étudiés en copil.

- **Copil restructuration et extension du groupe scolaire** : Monsieur Stéphane Marty indique que des réunions ont déjà eu lieu avec l'architecte Grenot, maître d'œuvre de l'opération pour une présentation de l'esquisse. Toutefois la première estimation de l'économiste dépasse le budget de façon conséquente. Un courrier a donc été adressé à l'architecte afin de revoir l'enveloppe à la baisse et trouver des solutions plus économiques notamment sur le poste ascenseur ou préau. De plus les diagnostics amiante et accessibilité indiquent plusieurs points négatifs qui devront être traités avec les travaux de restructuration.

10- Informations et questions diverses

- **Personnel communal** : le recrutement d'un responsable des services techniques mutualisés avec Saint-Cergues a été finalisé. Il s'agit de Monsieur Willy Garcia qui prendra son poste au 1er janvier 2017. Actuellement chargé d'opérations et responsable du bureau d'étude des routes départementales à l'arrondissement de Thonon Les Bains au sein du Conseil Départemental, il a également été responsable de la voirie mutualisé au sein d'Annemasse Agglo de 2009 à 2013, poste pour lequel il a laissé un très bon souvenir au sein de l'agglomération.

- **Forêt communale** : Madame Fabienne Delucinges informe que suite à la coupe exceptionnelle 2015 de bois bostrychés, il convient de replanter des arbres en diversifiant les espèces. Ainsi l'Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (ISETA) a été contacté pour effectuer les 5.000 plantations avec des élèves en seconde et première pro 'forêt'. Outre l'aspect pédagogique, il y a également un réel impact économique car le coût est moindre (2.5 fois moins) que la proposition financière de l'ONF. Un remerciement particulier est adressé à Monsieur Patrice Delucinge qui s'est occupé du suivi de cette action.

- Réseau chaleur bois : Monsieur Yves Dieulesaint indique que trois délibérations seront prises au prochain conseil municipal de décembre à ce sujet. Une réflexion est en cours pour que la chaufferie bois soit située dans l'actuelle salle communale afin de diminuer les coûts d'investissement et éviter la construction d'un bungalow.
- Melicem : l'appartement T2-B401 est toujours en vente. Il a été décidé d'arrêter la vente pour quelques semaines et de revoir le prix de vente en séparant éventuellement la vente du garage attenant.
- Fonds air bois d'Annemasse Agglo : les habitants de l'agglomération pourront toucher une aide de 1.000 euros afin de changer leur système de chauffage au bois antérieur à 2002.
- Tirs des municipalités : Cette manifestation a eu lieu le week-end du 26 et 26 octobre. Huit communes d'Annemasse Agglo étaient représentées et Lucinges a terminé deuxième du classement.

11- Agenda

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| ✓ | <u>Repas des anciens</u> : | dimanche 27 novembre 2016 |
| ✓ | <u>Réunion publique</u> : | vendredi 2 décembre 2016 à 19 heures |
| ✓ | <u>Repas de Noël des agents municipaux</u> : | mardi 13 décembre 2016 à 19 heures |
| ✓ | <u>Prochain conseil municipal</u> : | jeudi 15 décembre 2016 à 19h30 |
| ✓ | <u>Vœux du maire</u> : | samedi 14 janvier 2017 à 18 heures |

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 21h25.

**Le Secrétaire de séance,
Yves DIEULESAINT**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**



